CES VEUVES

Une vente de bijoux vient d'avoir lieu qui a été un événement parisien. Cela arrive souvent pour les ventes de bijoux à l'hôtel Drouot; mais, dans les cas ordinaires, il s'agit de la vente d'écrins et de parures ayant appartenu à des courtisanes en vue ou à des comédiennes ruinées et c'est alors, devant l'ahurissemen des bourgeoises tranquilles, un étalage de perles, de pierres rares, de rivières, de dormeuses, de brilants inouïs... On a vendu ainsi les bijoux de Sarah Bernhardt et de maintes autres. Mais la vente de cette semaine, au lieu de fleurer le scandale ou le tapage, eut au contraire un accent d'émotion et de dignité tout à fait noble.

Il s'agissait, en exécution de sa volonté testamentaire, de la mise aux enchères publique des bijoux de Mme Carnot, la veuve du regretté président. Elle eut cette pensée charitable, elle, veuve d'un homme de bien que la fortune favorisa, de vouloir faire servir ses bijoux à d'autres veuves, celles des ménages ouvriers, chargés d'enfants. Et c'est au profit de cette fondation pieuse que la vente s'est faite. Ce n'est pas que Mme Carnot possédât des bijoux de faste et de grand prix.

L'énumération, au catalogue, en fut simple et brève : seulement deux boutons d'oreilles formés chacun d'un fort brillant; et une rivière double composée de trente brillants. Cela pouvait valoir une trentaine de mille francs; et telle fut, en effet, la première enchère, le jour de la vente. Mais il semble que la pensée se communique aux actes. Ces bijoux destinés à une bonne œuvre, portaient sur eux probablement la beauté de leur destination, car une surenchère brusque offrit cent vingt mille francs. C'était, non pas leur prix, mais leur *valeur*, puisqu'ils représentaient déjà une bonne action. Et ils furent adjugés pour cette somme qui ira grossir les fonds nécessaires et déjà acquis à cette fondation Carnot.

N'est-ce pas un petit épilogue touchant, un codicille émouvant à cette noble existence de Mme Carnot? C'est une condition délicate et spéciale à la vie de Paris — que celle des veuves de grands hommes ou de citoyens illustres ou d'artistes célèbres. Tant que vécut le mari, elles furent des femmes adulées, courues, honorées, entourées. Dès que l'homme meurt, c'est le sort effacé réduit au seul cercle de la famille, quand ce n'est pas la déréliction totale et la solitude.

Mais parmi ces veuves, la plupart sont des types admirables de douleur discrète et de fidélité au souvenir. On juge trop légèrement d'ordinaire les Parisiennes sur la foi des comédies ou des gazettes. En réalité, elles sont souvent différentes de ce qu'on les imagine. On en essaya des définitions, comme de dire que les Parisiennes sont celles qui en voyage, trouvent toujours le pain mauvais. Plaisanteries boulevardières! On les suppose frivoles, [illegible].

Mais [illegible] pas des Parisiennes aussi, ces femmes qui furent des épouses et des mères parfaites, [illegible] aujourd'hui dans leur majesté de veuves [illegible]? Mme Carnot fut une de ces femmes-là. Depuis l'assassinat de son mari, elle s'était enfermée avec la mémoire du mort. Elle avait rassemblé dans une chambre tous les souvenirs gardés de lui, souvenirs de leur vie de famille, souvenirs de la présidence, mille menus objets, toute une bimbeloterie devenue des reliques — et c'était vraiment, autour d'elle, une vie muette d'objets inanimés, toutes les larmes des choses.

Un jour, le Pape lui-même avait voulu reconnaître les mérites de cette digne femme en lui octroyant la Rose d'or, décoration attribuée annuellement par le Saint-Siège à quelques princesses de Maison Royale. Mme Carnot, simple bourgeoise, faillit l'obtenir. Elle prouva plus encore, dans la suite, combien elle en était digne, par sa noble attitude de veuve.

C'est une des choses émouvantes de Paris que toutes ces veuves portant un grand nom dans l'isolement, comme si le mort avait tout emporté avec lui. Il y en a dans la politique, les lettres, l'art, les affaires. Car la lutte et l'ambition usent les hommes plus vite. Les femmes survivent d'ordinaire. Quelques-unes furent admirables de [illegible] le sport et de [illegible] de sa gloire ou de sa [illegible]. Par exemple [illegible] Mme Michelet, la veuve du grand historien, qui, en l'épousant, était plus jeune que lui de trente-trois ans, mais fut conduite à lui par une admiration passionnée. Elle vit encore. C'est elle qui [illegible] [illegible] cet été, [illegible].

Et [illegible] qu'il est mort, elle passe toutes [illegible] à classer, [illegible], publier, ses [illegible] et manuscrits posthumes. Il y a [illegible] de veuves qu'on ne soupçonne pas, continuant, dans une ombre presque anonyme, à porter un grand nom. Par exemple, Mme Edgar Quinet vit toujours, dans un petit appartement d'employé du quartier de l'Odéon... Mais la plus émouvante des veuves est celle qui revient fréquemment dans ce grand Paris qu'elle a quitté et où elle porta un nom sonore entre tous, une gloire fastueuse et magnifique : la veuve de Napoléon III, la malheureuse impératrice Eugénie.

Voilà, entre toutes, la veuve auguste et dramatique. Il y a quelques jours encore, elle était ici, installée à l'Hôtel Continental, rue de Rivoli, dont les fenêtres donnent sur le jardin des Tuileries, sur l'emplacement où fut son palais incendié et rasé. Que de souvenirs pour elle! Lustres dansants et sang de défaite! Histoire effacée comme un cauchemar! Elle aime à raviver ici sa mémoire. Elle a visité le musée Carnavalet, où se trouvent des portraits de son fils mort, le pauvre petit prince impérial; et aussi les ruines de Saint-Cloud, ce qui reste de pierres brûlées, de balcons et de colonnades calcinés, du château qu'elle aima tant.

Et chaque matin, on pouvait la voir, majesté déchue, s'appuyant à une canne à cause de rhumatismes, très lente et pensive, s'acheminer, en face de l'hôtel, vers les allées et les parterres des Tuileries où plus d'une fois, à la dérobée, elle dut cueillir une fleur pour y pleurer.

Ah! toutes ces veuves de Paris, veuves d'un grand nom, veuves du passé et de l'Histoire, veuves d'elles-mêmes et veuves de tout, qu'on voit parfois passer dans ces allées de nos jardins publics, dont déjà Vauvenargues disait qu'ils sont les rendez-vous des éclopés de la vie!

GEORGES RODENBACH.

Nous avons reçu des félicitations pour les améliorations apportées depuis quelques semaines dans la partie du journal consacrée aux questions financières, notamment pour l'indication, à côté de chacune des valeurs négociées à la Bourse de Bruxelles, du cours le plus bas et du cours le plus élevé dans l'ordre chronologique où ces cours ont été cotés, la publication quotidienne de toutes les informations relatives aux titres dont s'occupe le marché belge, ainsi que la causerie instructive et pratique de chaque semaine.

Tous les faits concernant la finance et l'industrie sont maintenant relatés chaque jour sans le moindre retard, ce qui met immédiatement les rentiers porteurs de valeurs mobilières au courant de ce qui les intéresse.

Par contre notre journal s'abstient avec un soin scrupuleux de toute appréciation tendancielle; il ne publie que des faits absolument certains ou du moins extraits de documents authentiques, rapports des conseils d'administration ou statistiques officielles émanant de l'Etat ou des sociétés industrielles. On comprendra le souci qui nous dicte cette attitude.

Prix d'abonnement aux journaux édités par la Société anonyme du « Patriote » :

Le Patriote, Bruxelles, fr. [illegible], province, fr. [illegible].
Le Patriote illustré, édition de luxe (16 pages papier extra) fr. [illegible], édition ordinaire (12 pages), fr. [illegible].
Le National : Pour toute la Belgique, fr. [illegible].
Le National illustré (8 pages grand format), fr. [illegible].
Het Volksgezin (Groot Geïllustreerd weekblad) fr. [illegible].

Les nouveaux abonnés recevront le journal gratis à partir du jour de leur inscription.

On s'abonne à tous les bureaux de poste du royaume ou aux bureaux de la Société du *Patriote*, 12, rue Montagne-aux-Herbes-Potagères, Bruxelles.

Les numéros parus du feuilleton *[illegible]* seront envoyés, gratuitement, aux nouveaux abonnés du *Patriote* qui en feront la demande au bureau du journal.

Revue de la Presse

M. de Bismarck et la dépêche d'Ems. — Au cours de l'analyse qu'il publie des *Souvenirs et Pensées* de l'ex-chancelier, le *Journal des Débats* dit :

Quand il s'agit de la préparation de la guerre contre la France, la candidature Hohenzollern et l'affaire d'Ems, le prince fait de l'histoire à sa manière, et, — si l'on avait la place, — je montrerais avec quelle impudence.

Les récents Mémoires du roi de Roumanie, le roi Carol, frère des princes Léopold et Frédéric de Hohenzollern, donnent, entre autres, un démenti formel aux assertions fallacieuses de M. de Bismarck. Il y a mieux.

La dépêche qui est citée au bas de la page 104 du second volume de « Pensées et Souvenirs » et que le chancelier a arrangée pour amener plus rapidement la guerre, ne me paraît pas être la vraie dépêche d'Ems qui commençait par ces mots : « Le 9 du mois courant... » et finissait par ces mots « de mandataire ou de négociateur ». Elle ne contient point, en effet, *l'autorisation donnée à Benedetti d'aller saluer le roi Guillaume à son passage à la gare et par là même l'absence d'une rupture définitive*. Elle est tellement insolente par elle-même qu'elle n'aurait pas eu besoin d'une sophistication habile.

Donc, *cette dépêche que cite M. de Bismarck semble une dépêche faite ou refaite après coup pour essayer d'amoindrir devant l'histoire une responsabilité qui était devenue un peu lourde au prince après ses aveux cyniques et après l'indignation dont on les avait accueillis, aussi bien en Allemagne qu'en France*. Cette conduite ne peut étonner de la part d'un homme qui mandait à Busch, lors de la publication du journal de Frédéric III dans la *Deutsche Rundschau* :

« *Vous direz d'abord que c'est un faux...* » Puis, lorsqu'il sait que c'est le manuscrit authentique du prince, il ajoute : « Si on vous apprend que ce journal était authentique, vous réfuterez les erreurs et les absurdités qu'il contient, mais prudemment et doucement, car il ne faut jamais perdre de vue qu'il était empereur et père de notre empereur actuel. »

Journal officiel

(6 et 7 décembre)

Décorations civiques. — La croix de 1re classe est décernée à MM. Auberlin, secrétaire de la commune de Solre-Saint-Géry (Hainaut); Darget, secrétaire de la commune de [illegible] (Liége); Bonnivert, secrétaire de la commune de [illegible]-sur-Meuse (Liége); Warrauts, bourgmestre de la commune de Wintershoven (Limbourg); à Mlle Huybert, directrice des écoles primaires adoptées d'Aertrycke et de Thourout; Bodson, institutrice à l'école libre subsidiée à Hotton, et à M. Tobias, ancien directeur des écoles communales à Seraing, en récompense des services qu'ils ont rendus à l'enseignement primaire dans le cours d'une carrière de plus de trente-cinq années.

La médaille de 1re classe est décernée à MM. Van Hoesen, échevin de la commune de Bornem (Anvers); Vandenkerckhove, huissier de salle à l'administration communale de Bruxelles (Brabant); [illegible], employé à l'état-civil de la commune de La Bouverie (Hainaut); Maurice, échevin de la commune de Lamontzée (Liége); Léonard, conseiller communal à Haut-le-Wastia (Namur).

Et à MM. Colson, De Bruyer, De Lanier, Gabriels, Scherre, visiteurs des pauvres à Gand, et Hegerberghe, instituteur à l'Institut des sourds-muets à Anvers, en récompense des services rendus dans le cours d'une carrière de plus de vingt-cinq années.

La médaille de 2e classe, à M. Snyckers, préposé à l'abattoir de la ville de Bruxelles (Brabant).

La décoration industrielle de 1re classe est accordée à M. Jonstan, graveur sur métaux et armes, à Liége; celle de 2e classe, à MM. Longie, compositeur typographe, à Anderlecht; Boelens, chef chaudronnier, à Tubize; Degols, chef meuleur à Tubize; Ferier, tourneur, à Tubize, et Vandooren, chauffeur-gazier, à Liége.

La dernière victime, en date, de l'administration communale de Malines, un [illegible] [illegible]

Quand on se trouve frappé par l'édilité malinoise, dit-il, on est réduit à la mendicité, puisque l'édilité refuse même de rendre l'argent versé dans la caisse des pensions [illegible].

Et il ajoute :

Je suis la 47e victime [illegible] une lettre adressée en novembre à M. le ministre de l'intérieur, j'ai eu l'honneur de lui expliquer dans quelles circonstances [illegible] après 18 ans de bons et loyaux services dans la police malinoise, [illegible] honorables [illegible] attestant la correction de ma conduite.

Lors des [illegible], M. Magnette, plaidant la cause de l'administration communale de Malines, [illegible] au nom de ces Messieurs, que l'ère des révocations était terminée.

M. Schollaert s'était chargé alors à déposer un projet de loi mettant un frein à ces mesures iniques.

Hélas! depuis lors, les révocations ont succédé sans miséricorde aux révocations et ont provoqué la plus profonde indignation dans le pays.

Ma révocation [illegible] révoltante, comme il ressort du [illegible] communiqué à M. le ministre : on a frappé un innocent.

Je vous supplie, [illegible], d'user de votre initiative parlementaire pour empêcher qu'à l'avenir on fasse encore des nouvelles victimes et pour me faire rendre mon pain.

Assez de larmes versées!
Assez de familles plongées dans la misère!
Assez de haines excitées!
[illegible]

Il est temps en effet qu'on mette fin aux scandales que déshonorent l'administration de Depuis [illegible]. Les haines [illegible] de Malines [illegible], [illegible] que cette [illegible] ont déjà causé [illegible] à Malines. Nous avons raconté, au début de cette ère de persécutions, comment le malheureux policier Lauwers [illegible] à la nouvelle de la mesure qui l'atteignait. Ces actes de [illegible], qui seraient peut-être blâmés même chez les Cannibales, ne doivent plus être tolérés en Belgique.

sur mourir à notre porte les Hamlet que nous amène le Dr Batavochu. Cela serait inexcusable et inexplicable, n'est-il pas vrai?

sieur, Madame, Mademoiselle. — L'appartement de Canton était clos — et le colonel et sa femme qui était considérée et traitée comme une sœur de Madame.